



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le **03/07/2026**
ID : 077-217703776-20260701-2026_06_51-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Excusés : 1

Procurations : 5

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le PREMIER JUILLET à VINGT HEURES, les membres du Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, se sont réunis Salle du Conseil Municipal, sur convocation du Maire, conformément aux Articles L.2121.10, L.2121-12 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Yoann COSSEVE, maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. LANDRY Daniel - M. DÉSIRÉ Christophe - Mme DUVAL Isabelle - Mme GANA Soufya - Mme DÉSIRÉ Nathalie - Mme RETAILLEAU Gaëlle - M. CHATAIN Patrick - Mme MARTIN Marina - M. LELEU Benjamin - M. DA SILVA Nelson - M. BAPTISTA Fabrice - Mme PETILLION Myriam

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BERTRAM Philippe

PROCURATIONS :

M. HARRAND Jérôme à M. LELEU Benjamin
Mme LE MOEL Gabrielle à Mme GANA Soufya
Mme OUDART Patricia à Mme MARTIN Marina
M. LOUISE DIT MAUGER Philippe à M. CHATAIN Patrick
Mme DESFORGES Sandrine à Mme DÉSIRÉ Nathalie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PETILLION Myriam

ÉGALEMANT PRÉSENT : M. PIROUÉ Christophe – Directeur Général des Services



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le **03/07/2026**
ID : 077-217703776-20260701-2026_06_51-DE

SEANCE DU 1^{ER} juillet 2026 Délibération n°2026_06_51

Objet : Création de deux emplois permanents — filière technique.

Vu le Code général de la fonction publique territoriale, notamment ses dispositions relatives à la création d'emplois permanents dans les collectivités territoriales ;

Vu le budget de la commune ;

Vu le tableau des effectifs de la commune .

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de créer un poste de technicien territorial à temps complet (catégorie B) dans le cadre des avancements de grades ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet (catégorie C) afin de recruter un agent qui aura pour missions le contrôle et l'entretien quotidien du groupe scolaire Maurice André ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE :

Article 1 : Création d'un emploi permanent de technicien territorial à temps complet (catégorie B).

A compter du 1^{er} septembre 2026, il est créé un emploi permanent de technicien territorial à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Article 2 : Création d'un emploi d'adjoint technique territorial (CI) à temps non complet.

A compter du 1^{er} septembre 2026 il est créé un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 12 heures hebdomadaires.

Article 3 : Conditions de recrutement :

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire titulaire relevant des cadres d'emplois correspondants.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois pourront être occupés par un agent contractuel dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique territoriale.

Presles-en-Brie, le 2 juillet 2026



Le Maire,

Yoann COSSEVE

2026_06_51 – Création de 2 emplois permanents – filière technique.

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de Presles-en-Brie, d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire.